

Résolutions prioritaires originales

- 1. Politique sur l'agriculture et l'alimentation (IPE)
- 16. Système de transport par rail intégré complet (ON)
- 26. Le lac Winnipeg et le bassin hydrologique du lac Winnipeg (MB)
- 36. Éducation post secondaire (AB)
- 46. Stratégie nationale concernant la question du logement (CB, Caucus)
- 56. Vulnérabilité économique du Nord (YK, Caucus)
- 58. Réaffirmation du droit des femmes à des services de santé génésique (CLFN)
- 68. Soins à domicile, soins de longue durée et soins palliatifs (Caucus)
- 73. Soutien des peuples autochtones du Canada (SK, CPA)
- 83. Pensions et revenu des aînés (CAL)
- 93. Surreprésentation des Autochtones dans le système correctionnel du Canada (NU, CPA)
- 94. Retour volontaire des aînés sur le marché du travail (QC)

Résolutions prioritaires additionnelles (résultats du vote électronique)

- | | |
|---------------------------------|---|
| Affaires agricoles et rurales : | 39. Commission canadienne du blé (SK, MB, AB) |
| Grands enjeux : | 53. Plan exhaustif pour l'éducation postsecondaire (CB, AB) |
| Le Canada dans le monde : | 96. Stature internationale du Canada (QC) |
| Économie 1 : | 12. Sciences et politiques (NÉ) |
| Économie 2 : | 31. Responsabilité financière (MB) |
| Énergie : | 99. Mise au point accélérée d'énergies propres et renouvelables et de mesures de conservation de l'énergie et d'efficacité énergétique au Canada (QC, SK) |
| Environnement : | 44. Impact environnemental des sables bitumineux (AB) |
| Gouvernance : | 79. Mode de scrutin préférentiel (SK) |
| Santé 1 : | 11. La santé mentale comme priorité nationale en santé (NÉ, JLC) |
| Santé 2 : | 40. Isotopes médicaux au Canada (AB) |
| Infrastructure : | 30. Le déficit d'infrastructure (MB) |
| Justice : | 117. Légalisation et réglementation de la marijuana (JLC, CB) |
| Gouvernance PLC : | 18. Renouveau démocratique (ON) |
| Économie aînés : | 72. Sécurité des pensions au Canada (Caucus, IPE, NB) |
| Santé – aînés : | 84. Soins à domicile (CAL) |
| Population spécifique : | 47. Développement de la petite enfance et garde d'enfants (CB, AB, SK) |
| Eau : | 20. Politique nationale de l'eau (ON) |

Résolutions prioritaires originales

1. Politique sur l'agriculture et l'alimentation

ATTENDU QUE, alors que nous sommes entrés dans le XXI^e siècle, les enjeux, dans le domaine de l'agriculture, sont centrés sur la promotion du commerce, le développement des marchés et la compétitivité internationale, au détriment de la politique alimentaire nationale;

ATTENDU QUE l'agriculture entre dans le champ des compétences partagées par les gouvernements fédéral et provinciaux, et qu'Agriculture et Agro-alimentaire Canada continue d'être le ministère duquel relèvent principalement les questions touchant le secteur agroalimentaire;

ATTENDU QUE le gouvernement a centré son action sur des enjeux de type sectoriel et non pas sur les intérêts de la population, soit garantir la durabilité de l'industrie alimentaire canadienne au bénéfice des Canadiens;

ATTENDU QUE la survie des fermes familiales reste menacée par les dettes qu'elles ont accumulées et que de nombreux agriculteurs, notamment des jeunes, ont délaissé ce secteur;

ATTENDU QUE les mesures prises pour faciliter les négociations entre les agriculteurs et les établissements de crédit, ainsi que les programmes de réorientation des agriculteurs, se révèlent insuffisants pour inciter les agriculteurs à continuer d'œuvrer dans ce secteur de l'industrie;

ATTENDU QUE les programmes ayant pour but de soutenir l'emploi dans les régions rurales n'ont pas eu les résultats escomptés;

IL EST RÉSOLU QU'un gouvernement libéral établisse un partenariat entre Agriculture et Agro-alimentaire Canada et la Fédération canadienne de l'agriculture dans le but d'élaborer, pour le Canada, une stratégie alimentaire nationale répondant aux enjeux suivants : approvisionnement alimentaire, revenus agricoles durables, emploi dans l'agriculture, respect de l'environnement et sécurité de l'approvisionnement alimentaire pour les Canadiens.

Parti libéral de l'Île-du-Prince-Édouard

16. Système de transport par rail intégré complet

ATTENDU QUE les investissements dans des technologies respectueuses de l'environnement et durables, connues sous le terme technologies « vertes », joueront un rôle clé dans le maintien de la croissance économique du Canada au XXI^e siècle. L'investissement dans une liaison ferroviaire à grande vitesse et dans un système durable de transport par rail de biens, de services et de passagers le long des corridors nord-sud et est-ouest fournit une approche double visant d'une part à stimuler la croissance économique et, d'autre part, à protéger l'environnement.

ATTENDU QUE de nombreuses études (1991, 1995 et 2008) ont recommandé la mise en œuvre d'une liaison ferroviaire à grande vitesse le long du corridor Windsor-Québec;

ATTENDU QUE le transport ferroviaire à grande vitesse est une technologie éprouvée utilisée dans les pays du G8;

ATTENDU QUE des sondages** menés auprès de citoyens canadiens, d'organismes, d'analystes de politiques, d'économistes et d'hommes politiques ont mis en évidence un fort appui pour l'investissement dans une liaison ferroviaire à grande vitesse au Canada;**

ATTENDU QUE des sociétés canadiennes sont réputées être des chefs de file mondiaux en matière de génie du transport collectif et des technologies manufacturières;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada appuie la mise au point d'un système de transport par rail complet et durable au plan écologique qui prévoirait la construction d'une liaison ferroviaire à grande vitesse le long des corridors Québec-Windsor et Edmonton-Calgary et dans d'autres régions le cas échéant et donnerait un accès amélioré et intégré au transport collectif local et au transport de chargement et de passagers dans tout le pays;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'à cette fin, le gouvernement du Canada fasse en sorte que la mise au point d'un système de transport par rail intégré complet, cogéré par un conseil public-privé, demeure en bon état financier et favorise la création d'emplois au fur et à mesure que le programme grandit, et s'assure que ce système reste sécuritaire et abordable pour le public.

** Sondage EKOS 2009 et <http://www.canada.com/travail/vast>

Parti libéral du Canada (Ontario)

26. Le lac Winnipeg et le bassin hydrologique du lac Winnipeg

Contexte :

On peut lire dans le Rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable (Automne 2010) : « *Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux se partagent la responsabilité de la gestion de l'eau douce. Les provinces ont le pouvoir de légiférer quant à divers aspects de l'approvisionnement en eau, de l'utilisation de l'eau, du contrôle de la pollution, du développement de l'énergie hydroélectrique et non nucléaire, de l'irrigation et des activités récréatives sur leur territoire. La gestion des pêches, de la navigation, des eaux limitrophes, des eaux transfrontalières partagées avec les États-Unis et des terres fédérales relève également de la compétence du gouvernement du Canada.* »

Il est également noté dans le Rapport : « *L'article 44 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) exige que le ministre fédéral de l'Environnement constitue, exploite et entretienne un réseau de surveillance de la qualité de l'environnement. Selon la Loi, le terme "environnement" représente l'ensemble des conditions et des éléments naturels de la Terre, notamment l'eau, tandis que l'expression "qualité de l'environnement" inclut notamment la santé des écosystèmes. L'article 5 de la Loi sur les ressources en eau du Canada autorise le ministre de l'Environnement à conclure des accords intergouvernementaux visant :*

- *l'établissement et la mise à jour d'un inventaire des eaux dont la gestion suscite un grand intérêt national;*
- *la collecte, le traitement et la fourniture de données sur la qualité, la quantité, la répartition et l'utilisation de ces eaux.* »

La charge excessive de nutriments (principalement phosphore et azote) du lac Winnipeg, provenant de sources ponctuelles et non ponctuelles de pollution, est particulièrement préoccupante. Cet excès de nutriments favorise la prolifération des algues bleu-vert toxiques qui refoulent les algues utiles et peuvent créer un milieu hypoxique ou anoxique (pauvre en oxygène dissous ou dépourvu de cette substance) lorsque de grandes mattes meurent et se décomposent. On a estimé que la moitié de la charge de nutriments est produite sur le territoire du Manitoba. Les activités agricoles et industrielles, ainsi que les méthodes de gestion des déchets utilisées par les municipalités, ont toutes des incidences sur la charge de nutriments du lac Winnipeg.

L'Initiative du bassin du lac Winnipeg (IBLW), un projet qui s'échelonne sur une période de quatre ans, a été lancée dans le cadre des responsabilités partagées entre la Province du Manitoba et le ministère fédéral de l'Environnement. L'IBLW en est à sa troisième année d'existence; or, le gouvernement fédéral n'a pris aucun engagement de financement au terme de la période de quatre ans.

L'IBLW met principalement l'accent sur six objectifs scientifiques à atteindre pendant cette période de quatre ans. En outre l'IBLW a pour but de soutenir la gouvernance transfrontalière du bassin hydrologique ainsi que des activités d'intendance communautaire. L'IBLW est financée à hauteur de 17,7 millions de dollars. La majeure partie des fonds, 12,1 millions de dollars, est consacrée aux projets scientifiques, dont certains devraient être menés par Environnement Canada. De plus, la gouvernance transfrontalière est une des responsabilités permanentes d'Environnement Canada (*Loi du traité des eaux limitrophes internationales*), alors que les activités entreprises à ce titre sont financées à hauteur de 1,9 million de dollars à même le budget de l'IBLW. Une somme de 3,7 millions de dollars sur quatre ans a été allouée aux projets d'intendance communautaire.

Congrès biennal libéral – Ottawa 2012

Résolutions prioritaires

Le Parti libéral du Canada, lorsqu'il était encore au pouvoir, avait réservé à l'assainissement du lac Winnipeg un financement fédéral de 120 millions de dollars, réparti sur une période de dix ans.

Mesures à prendre :

Le gouvernement fédéral doit s'engager à :

- faire en sorte qu'Environnement Canada assume les responsabilités réglementaires et fiduciaires du Canada, qui lui incombent en vertu de divers lois et règlements fédéraux, notamment les responsabilités prescrites dans la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, la *Loi sur les ressources en eau du Canada* et la *Loi du traité des eaux limitrophes internationales*;
- financer suffisamment l'IBLW et d'autres initiatives afin que l'assainissement du lac Winnipeg soit terminé d'ici à 2020.

Recommandation de politique :

Il est recommandé que le Parti libéral du Canada, en général, appuie la poursuite et l'élargissement de l'Initiative du bassin du lac Winnipeg et, plus précisément, l'augmentation du financement alloué aux projets concernant la pollution de sources non ponctuelles, par le biais du Fonds d'intendance communautaire. Il est en outre recommandé que le Parti libéral du Canada appuie tout projet portant sur les infrastructures municipales (traitement des eaux usées) et la pollution de sources ponctuelles, entrepris dans le but d'assainir le lac Winnipeg d'ici à 2020.

Il est recommandé que le Parti libéral du Canada appuie l'augmentation des ressources budgétaires d'Environnement Canada allouées aux projets et à la dotation, afin de s'assurer que ce ministère a les capacités voulues pour assumer ses responsabilités réglementaires et fiduciaires en ce qui a trait au lac Winnipeg et au bassin hydrologique du lac Winnipeg, dans le but de l'assainissement du lac d'ici à 2020.

Qu'est-ce que la pollution de source ponctuelle et non ponctuelle ?

L'expression « source ponctuelle » désigne tout vecteur discernable, confiné et déterminé, tel que, mais non exclusivement : tuyau, fossé, canal, tunnel, conduit, puits, fissure déterminée, conteneur, matériel roulant, centre d'alimentation animale, vaisseau ou autre structure flottante, qui rejette ou peut rejeter des polluants. Cette expression ne couvre pas les déversements d'eaux pluviales ni les écoulements restitués de l'irrigation dans les zones agricoles.

La pollution de source non ponctuelle est généralement liée à l'écoulement terrestre, aux précipitations, aux dépôts atmosphériques, au drainage, aux infiltrations ou à des modifications hydrologiques. À l'inverse de la pollution provenant d'installations industrielles et de stations d'épuration des eaux usées, la pollution de source non ponctuelle provient de nombreuses sources diffuses. Ce type de pollution est lié au ruissellement et à la pénétration dans les sols des eaux pluviales ou de la neige fondue. Au fur et à mesure que cet écoulement terrestre se disperse, il absorbe et entraîne des polluants d'origine naturelle et humaine, qui se déposent finalement dans les lacs, les rivières, les marécages et les eaux côtières et souterraines.

En 2008, le gouvernement fédéral a déboursé 30 millions de dollars pour assainir le lac Simcoe où étaient apparus des problèmes similaires. La superficie du lac Simcoe est de 744 km², alors que celle du lac Winnipeg est de 24,514 km².

Références :

Congrès biennal libéral – Ottawa 2012

Résolutions prioritaires

http://www.ec.gc.ca/doc/eau-water/winnipeg_f.html#a1

http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_cesd_201012_02_f_34425.html

Parti libéral du Canada (Manitoba)

Congrès biennal libéral – Ottawa 2012
Résolutions prioritaires

36. Éducation post secondaire

ATTENDU QUE l'économie de l'avenir du Canada nécessite des gens ayant fait des études poussées et étant hautement qualifiés afin de demeurer compétitif au plan mondial;

ATTENDU QUE les étudiants ont besoin d'un meilleur soutien financier pour terminer des programmes de plus en plus dispendieux;

ATTENDU QU'il existe un besoin d'offrir de meilleures primes d'encouragement afin que les étudiants puissent mettre leur éducation au profit du marché du travail canadien;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada conseille vivement au gouvernement du Canada d'offrir aux étudiants actuels et futurs des possibilités d'avoir accès à l'éducation à n'importe quel moment au cours de leur carrière, y compris l'option d'échanges; le paiement des frais de scolarité pour la première et la dernière année pour les personnes qui poursuivent des études universitaires de premier cycle; et aussi un programme permettant de s'absenter du travail afin de pouvoir permettre aux étudiants de rembourser leurs prêts en échange de travail au sein de communautés désignées, de domaines choisis et en participant à des initiatives publiques.

Parti libéral du Canada (Alberta)

46. Stratégie nationale concernant la question du logement

ATTENDU QUE chaque Canadien mérite d'avoir un logis;

ATTENDU QUE la juridiction au niveau provincial concernant le logement a créé un système tendu qui fait que l'on se retrouve avec un environnement dans lequel certaines provinces et certaines villes s'efforcent de lutter contre le problème des sans-abri et d'offrir des logements à coût abordable, tandis que d'autres ne font que très peu ou rien du tout;

ATTENDU QU'il existe une corrélation entre le problème des sans-abri, la santé mentale et la dépendance et que le problème des sans-abri ne touche pas seulement des communautés de grande ou de moyenne envergure, c'est un enjeu qui est présent dans toutes les communautés d'un bout à l'autre du Canada;

ATTENDU QUE des dizaines de milliers de personnes sont sans-abri et que les familles représentent la partie de la population qui se retrouve le plus rapidement sans-abri;

IL EST RÉSOLU QU'une stratégie nationale détaillée pour le logement soit élaborée et comprenne notamment la question des logements sociaux, la location de logements à faible coût, les coopératives d'habitation, ainsi que des logements pour les revenus moyens, en association avec d'autres niveaux de services gouvernementaux ou d'affaires. Cette stratégie nationale pour le logement devrait se servir d'une politique fédérale de taxation afin d'encourager la construction et l'entretien de logements abordables de location à long terme et des coopératives d'habitation;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE que des mesures précises soient incluses au niveau de la stratégie nationale concernant le logement afin de prévenir et de s'occuper du problème des sans-abri.

Parti libéral du Canada (Colombie-Britannique)

Caucus libéral national

56. Vulnérabilité économique du Nord

ATTENDU QUE les collectivités nordiques sont tributaires de l'importation d'une large gamme de produits pour assurer leur viabilité et leur survie, ainsi que pour nourrir, loger et vêtir leurs habitants;

ATTENDU QUE les moyens de transport qui servent à acheminer tous les produits vers les régions nordiques, y compris le diesel utilisé dans de nombreuses collectivités pour générer de l'électricité, fonctionnent à l'aide de carburants à base d'hydrocarbures;

ATTENDU QUE l'on s'attend à ce que le coût des carburants à base d'hydrocarbures augmente de façon exorbitante au cours des 10 à 20 prochaines années, à cause de la demande, du déclin de l'offre à « l'ère de l'après-pic pétrolier » et d'une instabilité politique croissante dans de nombreuses régions du monde productrices de pétrole;

ATTENDU QUE la demande mondiale de ressources non renouvelables suscitera un plus grand intérêt pour les ressources minières, pétrolières et gazières, et un développement accru de leur exploitation et des activités connexes dans tout le Nord;

ATTENDU QUE, compte tenu du réchauffement de l'océan Arctique et des progrès technologiques, il est possible d'amplifier l'exploitation des riches ressources minérales, pétrolières et gazières de cet océan;

ATTENDU QUE de nouvelles sources d'énergie comme les hydrates de gaz, un produit que l'on trouve en abondance, emmagasiné dans la glace nordique, deviendront sans doute économiques dans un monde de plus en plus énergivore;

ATTENDU QUE de fragiles écosystèmes, terrestres et marins, sont déjà profondément affectés par les changements climatiques, ce qui signifie qu'il faut planifier et gérer avec le plus grand soin tout développement;

ATTENDU QU'une infrastructure de communication est d'une importance fondamentale pour assurer la prospérité des économies et des sociétés nordiques;

IL EST RÉSOLU QU'un gouvernement national libéral encadre un dialogue entre les populations nordiques et contribue généreusement au financement de mesures destinées à faciliter la diversification de l'économie du Nord en utilisant les ressources régionales qui peuvent rendre cette région moins exposée aux effets des augmentations de prix des carburants;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'un gouvernement national libéral finance le développement d'infrastructures qui permettront de rendre le Nord moins tributaire d'un approvisionnement extérieur en carburants, notamment grâce à l'exploitation des ressources pétrolières et gazières territoriales au bénéfice des marchés nordiques et plus particulièrement, pour répondre à une future demande massive d'énergie, due aux activités minières;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'un gouvernement national libéral soutienne les efforts des gouvernements territoriaux pour développer des infrastructures axées sur la disponibilité d'une plus grande quantité d'énergie renouvelable, par exemple : connexion du Yukon au réseau électrique nord-américain, investissement dans la production de bioénergie et exploration de moyens d'accroître l'efficacité énergétique sur le marché local, dans toutes les collectivités nordiques;

Congrès biennal libéral – Ottawa 2012

Résolutions prioritaires

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'un gouvernement national libéral investisse largement dans des projets de R&D axés sur une exploitation écologique des ressources nordiques et sur une plus grande autonomie économique du Nord, en collaborant avec les gouvernements territoriaux pour établir une Université du Nord qui donnerait une large place à un programme de R&D spécifiquement nordique et à des recherches connexes en sciences sociales;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'un gouvernement national libéral investisse dans le développement d'infrastructures de communication à haut débit, de façon à établir une redondance de moyens permettant de maintenir les communications avec l'extérieur en cas de perturbations des voies uniques qui existent à l'heure actuelle;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'un gouvernement national libéral encadre un dialogue à l'échelle nationale entre chercheurs des milieux universitaire, privé et public, dans le but de concevoir le programme de recherche et la méthode les plus pertinents et utiles pour apprécier l'impact des changements climatiques sur le Nord;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'un gouvernement national libéral triple le financement de la recherche scientifique sur le Nord, afin de recueillir des informations permettant d'apprécier les incidences des changements climatiques sur l'environnement, l'économie et la société nordiques.

*Association fédérale libérale du Yukon
Caucus du Nord et de l'Ouest*

58. Réaffirmation du droit des femmes à des services de santé génésique

ATTENDU QUE l'accès à des services de santé génésique, y compris à l'avortement légal, est garanti en vertu de la *Loi canadienne sur la santé*;

ATTENDU QU'un accès sans restrictions à des services de santé génésique sauve des vies et préserve la santé des femmes, et qu'en conséquence, ces services sont partie intégrante de l'ensemble des soins de santé à offrir aux femmes;

ATTENDU QUE de nombreux établissements de santé financés par l'État refusent de pratiquer des avortements et d'utiliser d'autres procédures ayant trait à la santé génésique, et qu'ils donnent parfois des informations trompeuses concernant la disponibilité de ces services dans d'autres établissements de santé;

ATTENDU QUE, dans certaines régions du pays, l'accès des femmes à des services de santé génésique est limité, se dégrade ou est inexistant – contrairement à ce que garantissent les dispositions de la *Loi canadienne sur la santé* – ce qui oblige les femmes à faire de longs déplacements, à leurs propres frais, pour bénéficier de ces services;

ATTENDU QUE, de nombreuses provinces classent l'avortement dans la catégorie des « services exclus » de l'entente de facturation réciproque concernant l'assurance-maladie, ce qui signifie qu'un avortement pratiqué ailleurs que dans la province où réside une femme peut ne pas être couvert, même si, là où elle réside, ce service n'est pas disponible;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada presse le gouvernement fédéral de faire exécuter les dispositions de la *Loi canadienne sur la santé*, afin de garantir que les femmes puissent avoir effectivement accès, en temps utile, aux services de santé génésique et bénéficier notamment de l'entente de facturation réciproque couvrant les services obtenus ailleurs que dans la province où elles résident;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le gouvernement du Canada impose des pénalités financières aux provinces qui n'appliquent pas les dispositions de la *Loi canadienne sur la santé* pour ce qui est de i) garantir un accès sans restrictions à ces services et/ou ii) couvrir les frais encourus pour les obtenir.

Commission libérale féminine nationale

68. Soins à domicile, soins de longue durée et soins palliatifs

ATTENDU QU'une forte proportion de nos lits réservés aux soins d'urgence et coûtant le plus cher au système de soins de santé au Canada soient occupés, inévitablement, par des patients souffrant d'une maladie chronique.

ATTENDU QUE cette situation s'intensifiera avec le grand nombre de retraites de personnes faisant partie de la génération des baby boomers, entraînant des coûts supplémentaires et un manque accru d'espace et de services dans les établissements prodiguant des soins d'urgence.

IL EST RÉSOLU QUE le gouvernement du Canada offre de s'associer aux gouvernements des provinces, des territoires et des municipalités, selon le cas, afin d'accroître les soins à domicile, le nombre d'établissements prodiguant des soins, de même que des services de longue durée (maladies chroniques) et des soins palliatifs partout au Canada afin d'offrir de meilleures ressources plus efficaces pour les soins de santé.

Caucus libéral national

73. Soutien des peuples autochtones du Canada

ATTENDU QUE la population autochtone (Premières Nations, Métis et Inuit) augmente au Canada, constitue 3,8 % de la population du pays (15 % au Manitoba et en Saskatchewan), et qu'elle a enregistré une croissance de 45 % au cours de la dernière décennie;

ATTENDU QU'un segment important de cette population est privé des avantages économiques dont jouissent la plupart des Canadiens;

ATTENDU QUE l'Accord de Kelowna, négocié par le gouvernement libéral, les gouvernements des provinces et des territoires et les groupes autochtones, a été résilié par le gouvernement en place actuellement;

ATTENDU QUE le Canada a été l'un des rares pays (quatre, au total) qui ont voté contre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada s'affirme en faveur de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et souscrive aux principes énoncés dans l'Accord de Kelowna;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada fournisse aux peuples autochtones les ressources nécessaires pour assurer leur avenir selon leurs propres vœux, en affirmant leur identité, en resserrant les relations de gouvernance et en consolidant les mécanismes de responsabilisation entre eux et vis-à-vis d'autres instances;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada agisse immédiatement pour approvisionner les réserves en eau propre et potable;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada améliore les conditions de logement des peuples autochtones, qu'ils vivent dans les réserves ou à l'extérieur;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada mette sur pied des programmes et des services conçus pour améliorer les conditions de vie des peuples autochtones, notamment en ce qui a trait à la toxicomanie et à la violence;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada collabore avec les peuples autochtones pour concevoir et offrir des programmes éducatifs comprenant, entre autres, des volets culture, style de vie, emploi et matières scolaires;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada, en collaboration avec les peuples autochtones, agisse en faveur de leur développement économique.

*Parti libéral du Canada (Saskatchewan)
Commission des peuples autochtones*

83. Pensions et revenu des aînés

ATTENDU QUE la sécurité financière est importante pour tous les Canadiens et particulièrement pour les aînés dont le bien-être dépend uniquement de leurs pensions et d'autres biens qu'ils ont pu accumuler durant leur vie active;

ATTENDU QU'il faut réformer le système de pensions si l'on veut assurer la dignité, la sécurité et la santé des aînés canadiens à la retraite;

ATTENDU QU'une réforme adéquate du système de pensions doit prendre en compte les membres de notre société qui, traditionnellement, ne sont pas considérés officiellement comme faisant partie des actifs, y compris, entre autres, les parents au foyer, les femmes qui n'ont pas eu d'autre revenu de travail que celui de leur mari;

ATTENDU QUE ces personnes ayant fait bénévolement une précieuse contribution à leurs collectivités, il semble injuste qu'elles soient obligées de vivre dans une situation financière précaire;

ATTENDU QU'en de telles circonstances, le fardeau financier qu'assument les contribuables pourrait être allégé, dans le cas d'une famille, par le partage du revenu familial entre les deux salariés ou, dans le cas d'un contribuable vivant seul, par un étalement du revenu;

ATTENDU QUE le Groupe d'experts sur la sécurité du revenu de retraite du Parti libéral du Canada, dans son livre blanc intitulé : *La pension au Canada : sécurité et couverture adéquate - Enjeux d'intérêt public et génération du baby-boom* a formulé, dans le but de réformer le système de pensions du Canada, un certain nombre de recommandations dont l'une porte sur l'établissement d'un régime supplémentaire de pensions du Canada (RSPC);

ATTENDU QUE ce RSPC semble offrir aux aînés les meilleurs avantages, et qu'en outre, sa mise en œuvre soit simple et rationnelle;

ATTENDU QUE la pension de la Sécurité de la vieillesse est considérée insuffisante pour permettre aux aînés de vivre dans la dignité, même lorsque s'y ajoute le Supplément de revenu garanti;

ATTENDU QUE le dispositif de récupération s'est avéré injuste pour certains groupes de retraités;

ATTENDU QUE la littéracie financière est une compétence que les Canadiens, en général, ne peuvent pas acquérir de façon à avoir les connaissances voulues pour investir de manière avisée;

IL EST RÉSOLU QU'un gouvernement libéral fasse en sorte d'instaurer le *Régime supplémentaire de pensions du Canada* dans les meilleurs délais;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'un gouvernement libéral considère les autres recommandations formulées dans le livre blanc, dans l'optique de leur mise en œuvre rapide;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'un gouvernement libéral porte le montant de base de la pension de la Sécurité de la vieillesse à 600 dollars, minimum, et prévoie de futurs ajustements en fonction de l'indice des prix à la consommation;

Congrès biennal libéral – Ottawa 2012
Résolutions prioritaires

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le dispositif de récupération soit aboli;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'un gouvernement libéral modifie la *Loi de l'impôt sur le revenu*, en y intégrant des dispositions qui permettraient, à certaines conditions, aux aidants naturels et aux membres de leur famille de bénéficier d'un partage des revenus entre deux salariés d'une même famille ou de l'étalement des revenus d'emploi et des revenus d'un travail indépendant;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'un gouvernement libéral, en consultation et en collaboration avec les autorités provinciales et territoriales, facilite des mesures visant l'intégration, dans le système éducatif général, du concept de littéracie financière et de tout autre programme de développement des ressources humaines auquel il pourrait participer à l'occasion.

Commission des aînés libéraux

93. Surreprésentation des Autochtones dans le système correctionnel du Canada

ATTENDU QUE la population autochtone du Canada constitue environ dix-sept (17) pour cent des détenus sous responsabilité fédérale, mais uniquement quatre (4) pour cent de la population canadienne;

ATTENDU QUE les femmes autochtones constituent environ vingt-cinq (25) pour cent des détenues sous responsabilité fédérale;

ATTENDU QUE le Parti libéral du Canada est convaincu que le système correctionnel doit être juste et équitable;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada s'engage à appliquer les principes énoncés par la Cour suprême dans le jugement *R. c. Gladue*, et inscrits dans le *Code criminel*, à l'alinéa 718.2e);

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada présente au gouvernement du Canada une requête l'enjoignant, dans le but de réduire la surreprésentation flagrante des peuples autochtones dans le système correctionnel du Canada, de prendre des mesures constructives et d'élaborer des stratégies axées notamment, mais non exclusivement, sur la réhabilitation, la réintégration et la réduction de la pauvreté.

Parti libéral du Canada (Nunavut)
Commission des peuples autochtones

95. Réinstauration du programme des Bourses d'Excellence du Millénaire

ATTENDU QUE dans son budget de 2008, le gouvernement conservateur de Stephen Harper a annoncé son intention de ne pas renouveler le mandat de la Fondation canadienne des Bourses d'études du Millénaire. En janvier 2010, la Fondation a cessé de distribuer des bourses aux étudiants;

ATTENDU QUE la création des Bourses du Millénaire remonte à 1997, lorsque le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada a demandé au gouvernement fédéral d'adopter les mesures nécessaires pour remédier aux problèmes financiers des étudiants;

ATTENDU QU'en 10 ans, ce programme de bourses a permis la distribution de plus de 150 000 bourses, la publication de recherches sur l'endettement scolaire ainsi que la tenue d'assemblées publiques et de conférences sur l'éducation.

IL EST RÉSOLU que le Gouvernement du Canada réinstaure la Fondation des Bourses d'Excellence du Millénaire, tout en s'assurant que le budget proposé aux provinces soit entièrement consacré au Programme des Bourses du Millénaire;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le processus de sélection soit assumé entièrement par le programme des Bourses du Millénaire, basé sur des critères d'excellence des résultats académiques, implication sociale, leadership et innovation;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le Gouvernement du Canada négocie avec le Québec et le Nunavut une entente cadre afin d'intégrer ce programme dans les structures d'aide financière aux étudiants déjà présents dans cette province et ce territoire.

Parti libéral du Canada (Québec)

Résolutions prioritaires additionnelles (résultats du vote électronique)

Affaires agricoles et rurales

39. Commission canadienne du blé

ATTENDU QUE la loi confère à la Commission canadienne du blé (CCB ou « la Commission ») le monopole de la mise en marché du blé, du blé dur et de l'orge produits dans l'Ouest canadien aux fins d'exportation et de consommation humaine au pays;

ATTENDU QUE, selon diverses études des données sur les ventes à l'étranger réalisées par des économistes universitaires réputés, on estime à près de 500 millions de dollars par année la valeur ajoutée pour l'Ouest canadien par la mise en marché du blé et de l'orge par un comptoir unique, ce qui permet aux agriculteurs de l'Ouest de contrôler 10 % des exportations mondiales;

ATTENDU QUE la CCB est un organisme transparent de mise en marché des grains qui donne aux producteurs un accès au rapport du Bureau du vérificateur général, aux rapports annuels de la Commission, aux réunions et aux rapports courants des administrateurs, ainsi qu'à des renseignements complémentaires par l'entremise de *L'Actualité céréalière* et d'autres produits de communication;

ATTENDU QUE les agriculteurs ont toujours fermement soutenu l'existence d'un comptoir unique de mise en marché;

ATTENDU QUE la *Loi sur la Commission canadienne du blé* prévoit que les modifications apportées à la Commission doivent être effectuées en consultation avec le conseil d'administration de cette dernière ou par consultation directe des agriculteurs dans le cadre d'un plébiscite;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada appuie le droit des agriculteurs de déterminer l'avenir du régime de la CCB pour la mise en marché par l'entremise d'un comptoir unique au moyen d'un processus transparent, démocratique et libre de toute ingérence gouvernementale;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada presse le gouvernement du Canada de consulter les dix administrateurs nommés par les agriculteurs avant de nommer des administrateurs auprès de la Commission;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada presse le gouvernement du Canada de protéger la Commission en marge des négociations de l'Organisation mondiale du commerce en cours;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada presse le gouvernement du Canada d'appuyer et de mettre en œuvre les principes énoncés dans le plan d'entreprise de la CCB sous le thème « Une

Congrès biennal libéral – Ottawa 2012
Résolutions prioritaires

récolte de possibilités » en 2006 ou les stratégies de commercialisation que la Commission pourrait élaborer ultérieurement.

Parti libéral du Canada (Saskatchewan)

Parti libéral du Canada (Manitoba)

Parti libéral du Canada (Alberta)

Grands enjeux

53. Plan exhaustif pour l'éducation postsecondaire

ATTENDU QUE l'économie canadienne de demain a besoin de travailleurs hautement scolarisés et qualifiés pour demeurer concurrentielle sur la scène internationale;

ATTENDU QUE les subventions versées dès le départ éliminent les obstacles liés au coût de l'éducation postsecondaire plus efficacement que les subventions rétroactives;

ATTENDU QUE les crédits gouvernementaux pour la formation et l'éducation dans des domaines prisés par la fonction publique ou les sociétés d'État constitueraient une source de financement supplémentaire pour les étudiants méritoires;

ATTENDU QUE ces crédits donneraient également accès à du personnel compétent dans des domaines où il y a pénurie, appuyant ainsi le maintien des services gouvernementaux;

ATTENDU QUE la participation des entreprises au programme de crédits permettrait au secteur privé d'appuyer l'éducation d'étudiants qui deviendraient ensuite des employés des entreprises participantes;

ATTENDU QUE le soutien de l'éducation postsecondaire grâce à un subventionnement accru est un objectif valable du gouvernement du Canada;

IL EST RÉSOLU QUE the Parti libéral du Canada presse le gouvernement du Canada d'adopter un plan exhaustif de financement de l'éducation postsecondaire comprenant des subventions initiales et un programme national de crédits afin de contribuer à l'éducation d'étudiants méritoires;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE the Parti libéral du Canada presse le gouvernement du Canada d'offrir aux étudiants actuels et futurs la possibilité de retourner aux études en tout temps au cours de leur carrière, y compris d'apprendre un métier, de même qu'un programme de remise par le travail grâce auquel les étudiants pourraient acquitter leurs prêts d'études en effectuant des travaux dans des collectivités, des initiatives publiques et des secteurs désignés.

Parti libéral du Canada (Colombie-Britannique)

Parti libéral du Canada (Alberta)

Le Canada dans le monde

96. Stature internationale du Canada

ATTENDU QUE depuis 1945, le Canada a acquis une stature internationale lui conférant une autorité politique et morale dépassant de beaucoup la taille de sa population et l'importance de son économie;

ATTENDU QUE le Canada a toujours soutenu les causes légitimes d'interventions militaires;

ATTENDU QUE, depuis 1945, le Canada a multiplié ses missions au soutien de la paix et son aide aux pays, contrées et peuples éprouvés

ATTENDU QUE le Canada a initié ou souscrit à la vaste majeure partie des grandes mesures visant à améliorer le sort de l'humanité et de l'environnement de la planète;

ATTENDU QUE depuis cinq ans, le gouvernement conservateur a révoqué à toutes fins utiles, nos engagements liés au protocole de Kyoto;

ATTENDU QUE le Canada a perdu son siège au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies du fait d'une politique étrangère qui rompt avec la tradition acquise;

ATTENDU QUE le Canada, sous l'actuel gouvernement, est en voie de perdre sa stature internationale pour n'être plus qu'un fournisseur de matières premières à la lumière et selon les intérêts commerciaux concernés, battant en brèche sa réputation mondialement respectée.

IL EST RÉSOLU qu'un prochain gouvernement Libéral mettra en œuvre des politiques et des traités de façon à ce que le Canada regagne sa stature internationale de puissance intermédiaire, pacifiante et respectée.

Parti libéral du Canada (Québec)

Économie 1

12. Sciences et politiques

ATTENDU QUE la stature du Canada sur la scène scientifique internationale perd de son lustre en raison de politiques gouvernementales faisant peu de cas du savoir scientifique;

ATTENDU QUE les connaissances scientifiques sont indispensables au traitement de nombre des questions auxquelles font face les Canadiens, ce qui va des problèmes en matière de ressources aux questions environnementales en passant par la salubrité et l'approvisionnement alimentaires;

ATTENDU QUE la santé physique et économique de même que les espoirs des Canadiens sont étroitement liés aux futures découvertes scientifiques;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada presse le gouvernement de réinstaurer le poste de « conseiller scientifique national » dont le titulaire sera chargé de fournir au premier ministre des conseils en matière de sciences et de politiques;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti s'emploiera à créer un bureau indépendant et dûment financé du « secrétaire scientifique parlementaire », lequel rendra compte directement au Parlement de la mesure dans laquelle les connaissances scientifiques sont prises en considération dans les politiques du gouvernement;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti presse le gouvernement de travailler avec les provinces à la promotion de la culture scientifique des Canadiens par l'élaboration de programmes éducatifs appropriés allant du niveau préscolaire à celui de l'enseignement postsecondaire;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti presse le gouvernement de hausser le financement des IRSC, du CRSGN et du CRSH à des niveaux concurrentiels sur le plan international et de faire en sorte que ces organismes conservent leur relation d'indépendance vis-à-vis du gouvernement;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti presse le gouvernement de financer comme il se doit les recherches scientifiques entreprises par les ministères et organismes fédéraux en vue de soutenir la gestion et le développement durable des ressources du Canada et de son économie ainsi que de s'assurer que le fruit de ces recherches soit entièrement communiqué.

Parti libéral de la Nouvelle-Écosse

Économie 2

31. Responsabilité financière

Contexte :

En 2006, le gouvernement conservateur a hérité de la plus forte économie de l'histoire récente du Canada. La marge de manœuvre financière de 100 milliards de dollars que l'on projetait pour le gouvernement fédéral à la fin de la décennie devait servir à réduire davantage la dette, diminuer les impôts sur le revenu, investir dans des programmes sociaux et prévoir des capacités financières pour faire face à des événements imprévus ou des catastrophes naturelles.

En mai 2006, les chiffres du Budget indiquaient qu'il y aurait eu un excédent de 17,4 milliards de dollars si les Conservateurs n'étaient pas intervenus.

En 2006, le gouvernement conservateur a abaissé la TPS à 6 % tout en haussant ses dépenses de 40 milliards de dollars en à peine deux ans. Actuellement, la dette du pays s'élève à 56 milliards de dollars, ce qui fait de M. Harper le premier ministre le plus « dépensier » de l'histoire du Canada. La fluctuation des taux d'intérêt à l'échelle mondiale expose le gouvernement et la stabilité économique du Canada à des risques substantiels.

Dans sa mise à jour économique et financière de novembre 2006, le gouvernement conservateur prétendait pouvoir rembourser la dette en 15 ans; pourtant, la dette nationale continue de croître.

Mesure requise :

Que le Parti libéral du Canada s'engage à mettre en œuvre une stratégie réduisant la dette nationale sur un échéancier calculé.

Recommandation de politique :

Que le Parti libéral du Canada poursuive dans la même veine que la feuille de route libérale en matière de responsabilité financière.

Parti libéral du Canada (Manitoba)

Énergie

99. Mise au point accélérée d'énergies propres et renouvelables et de mesures de conservation de l'énergie et d'efficacité énergétique au Canada

ATTENDU QUE le potentiel inexploité des énergies propres et renouvelables, de la conservation de l'énergie et de l'efficacité énergétique est de la plus haute importance (énergie éolienne, énergie solaire, biomasse, conservation de l'énergie, efficacité énergétique, etc.);

ATTENDU QUE l'exploitation de ce potentiel est une façon de créer une richesse collective tout en respectant l'environnement et les principes du développement durable.

ATTENDU QUE l'exploitation de ce potentiel encouragera l'innovation, les progrès technologiques et industriels et la création d'emplois à forte valeur ajoutée, en plus de mobiliser tous les Canadiens dans la lutte contre la pollution et les changements climatiques et de créer une prospérité à long terme;

ATTENDU QUE l'exploitation de ce potentiel favorise le développement des Territoires du Nord-Ouest, l'établissement de pôles industriels dans les régions éloignées et la participation des Premières nations;

ATTENDU QUE Michael Ignatieff a déclaré ce qui suit : « Le Canada prend du retard dans l'économie de l'énergie renouvelable. Les États-Unis sont prêts à consacrer huit fois plus que nous par habitant aux énergies renouvelables et au rendement énergétique. Cela doit changer, et le Parti libéral sera le moteur de ce changement. » (Michael Ignatieff, le 15 juillet 2010);

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada demande au gouvernement du Canada d'instaurer rapidement un vaste programme robuste de mise au point d'énergies propres et renouvelables, de conservation de l'énergie et d'efficacité énergétique, y compris des mesures pour l'exécution de projets d'énergie propre à échelle réduite ou moyenne et des subventions équivalentes afin d'encourager l'utilisation de l'énergie solaire passive et active, d'appareils de réduction de la consommation d'eau, de l'énergie éolienne dans la mesure possible et de la technologie géothermique pour aider à bâtir des collectivités viables.

Parti libéral du Canada (Québec)

Parti libéral du Canada (Saskatchewan)

Environnement

44. Impact environnemental des sables bitumineux

ATTENDU QUE les sables bitumineux du Nord de l'Alberta représentent le plus important champ de pétrole au Canada et, de façon générale, l'un des plus importants projets d'énergie au monde;

ATTENDU QUE l'on s'attend à ce que la croissance future au niveau de la production de cette ressource continue d'être l'un des éléments les plus importants au niveau économique, à la fois pour l'Alberta et pour le Canada dans son ensemble;

ATTENDU QU'il s'avère extrêmement important de développer cette ressource d'une manière durable sur les plans économique, social et environnemental, afin que les intérêts des générations actuelles et futures ne soient pas sacrifiés inutilement pour un avantage à court terme;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada conseille vivement au gouvernement du Canada d'entreprendre immédiatement une évaluation publique détaillée des effets de l'exploitation des sables bitumineux sur les plans environnemental, économique et social;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE cette évaluation se concentre sur l'établissement de données de base qui fourniraient aux gouvernements, ainsi qu'à l'industrie pétrolière les informations nécessaires pour permettre d'apporter des améliorations au niveau de la durabilité de cette ressource essentielle, mais limitée;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE cette évaluation comprenne des recherches précises au niveau des enjeux entourant les effets dans l'ensemble de ces projets sur la qualité et la quantité d'eau dans la région locale, les plans de récupération et d'élimination d'étangs de résidus toxiques et aussi la réduction d'émissions de CO2.

Parti libéral du Canada (Alberta)

Gouvernance

79. Mode de scrutin préférentiel

ATTENDU QUE l'on reconnaît qu'un système uninominal majoritaire à un tour ne reflète pas adéquatement la volonté de la population dans un pays à régime multipartiste;

ATTENDU QUE le système en place ne donne pas lieu à des victoires électorales claires (les candidats l'emportent rarement avec plus de 50 % des voix);

ATTENDU QUE le Parti libéral du Canada utilise déjà un mode de scrutin préférentiel pour choisir son chef et ses candidats dans les diverses circonscriptions au pays;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada instaure un mode de scrutin préférentiel pour toutes les élections nationales à venir.

Parti libéral du Canada (Saskatchewan)

Santé 1

11. La santé mentale comme priorité nationale en santé

ATTENDU QUE les troubles mentaux affectent 20 % de la population canadienne, constituent la principale composante du fardeau que représente la maladie au pays, engendrent des taux significatifs de morbidité et de mortalité prématurée (par le suicide, sans oublier leur impact sur l'émergence de nombreux autres problèmes de santé), et contribuent de façon marquée à divers problèmes sociaux, civiques et économiques auxquels les Canadiens sont confrontés;

ATTENDU QUE la plupart des problèmes de santé mentale sont traitables et que de nombreux consommateurs de services de santé mentale sont parfaitement capables de bien fonctionner dans la société lorsqu'ils sont traités;

ATTENDU QUE les problèmes de santé mentale n'ont pas été corrigés de manière adéquate ou appropriée par le passé, le gouvernement conservateur en place préférant construire des prisons au lieu de considérer les problèmes de santé mentale comme l'une des causes profondes de la criminalité;

ATTENDU QUE la renégociation prochaine de l'Accord sur les soins de santé donne l'occasion au gouvernement fédéral de veiller à ce que les personnes et les familles aux prises avec des problèmes de santé mentale reçoivent les soins et le soutien dont elles ont besoin pour devenir des citoyens actifs et productifs;

ATTENDU QUE seuls 5,5 % du budget de la santé au Canada sont consacrés aux services de santé mentale bien que l'Organisation mondiale de la santé recommande d'y affecter 10 % des budgets;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada appuie publiquement la désignation des soins de santé mentale à titre de priorité nationale en intégrant ce qui suit à son programme électoral et à son programme stratégique :

- 1 – Une fois élu, veiller à ce que les soins de santé mentale soient au nombre des priorités des discussions en marge du renouvellement prochain de l'Accord sur les soins de santé;
- 2 – Une fois élu, créer un Bureau de l'ombudsman national de la santé mentale, qui soumettra au Parlement un rapport annuel sur l'état de la santé mentale et des soins dans ce domaine au Canada;
- 3 – Une fois élu, veiller à distinguer les fonds fédéraux destinés à la santé mentale au sein des transferts sociaux et de santé aux provinces et aux territoires, et faire en sorte que ces fonds servent uniquement à améliorer les soins de santé mentale;
- 4 – Conformément à la recommandation de l'Organisation mondiale de la santé, porter à entre 8 % et 10 % la proportion du budget national des soins de santé qui est affectée aux services de santé mentale, et veiller à ce que les services couverts englobent notamment le counselling professionnel et l'accès aux médicaments sur ordonnance;

Congrès biennal libéral – Ottawa 2012
Résolutions prioritaires

5 – Une fois élu, établir un mécanisme national de perfectionnement des ressources humaines en santé mentale qui collaborera avec les provinces, les territoires, les organisations professionnelles, les établissements d'enseignement et d'autres partenaires pour former et mobiliser de nouvelles ressources humaines en santé mentale afin de dispenser les soins de santé mentale dont les Canadiens ont besoin;

6 – Une fois élu, privilégier la santé mentale et les soins de santé mentale dans les initiatives sur la santé des Autochtones, des Premières nations et des Inuits.

Parti libéral de la Nouvelle-Écosse
Jeunes libéraux du Canada

Santé 2

40. Isotopes médicaux au Canada

ATTENDU QUE le Canada a été l'un des producteurs d'isotopes médicaux les plus importants et qu'il a eu une excellente réputation sur le plan mondial concernant l'élaboration et la production d'isotopes médicaux utilisés pour diagnostiquer et pour traiter divers problèmes de santé rencontrés chez des patients;

ATTENDU QU'en temps normal, les médecins canadiens font environ 30 000 scanographies diagnostiques et qu'ils administrent près de 300 doses thérapeutiques par semaine;

ATTENDU QUE le Canada ne devrait pas se retrouver dans une position de dépendance auprès de sources étrangères incertaines pour se procurer des isotopes médicaux qui sont très importants;

ATTENDU QUE les Libéraux s'inquiètent du bien-être, de la santé et de la sécurité des Canadiens;

ATTENDU QUE c'est la responsabilité du gouvernement du Canada de fournir et de s'assurer de voir à la santé et à la sécurité des Canadiens;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada, au nom des Canadiens, en réaction à la crise concernant les isotopes, demande que le gouvernement du Canada agisse de façon responsable et indique son appui pour la reprise de la production d'isotopes médicaux au Canada, en ayant recours aux dernières technologies disponibles;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada, en cas d'urgence touchant la santé, s'engage à reprendre la production à long terme d'isotopes médicaux au Canada afin de veiller aux bienfaits à long terme sur la santé des Canadiens, et qu'il s'engage également à offrir un soutien financier continu pour la recherche et pour le développement d'isotopes médicaux au Canada.

Parti libéral du Canada (Alberta)

Infrastructure

30. Le déficit d'infrastructure

Contexte :

Les infrastructures qui soutiennent les services essentiels dans les villes et collectivités canadiennes vieillissent. Les administrations locales ont de plus en plus de difficulté à entretenir ou réparer ces infrastructures en raison d'une hausse marquée des coûts. Les déficits infrastructurels s'accroissent chaque année. À Winnipeg, qui est un exemple parmi d'autres, le déficit d'infrastructure s'élève actuellement à 3 milliards de dollars.

Le programme d'Infrastructure Canada, intitulé *Chantiers Canada – Une infrastructure moderne pour un Canada fort*, est un plan insuffisant pour s'attaquer à l'énormité de la crise à laquelle font face la plupart des villes, localités et petites collectivités canadiennes. Ne pas prendre de mesures correctives immédiates ne fera qu'accroître la hausse du déficit d'infrastructure et se traduira par un fardeau pour les générations futures.

Mesure requise :

Le gouvernement fédéral doit reconnaître le déficit d'infrastructure croissant qui existe dans les collectivités canadiennes et prendre des mesures appropriées pour remanier et financer adéquatement les programmes fédéraux afin de les rendre plus efficaces, prévisibles et financièrement réalisables à l'avenir.

Recommandation de politique

Il est recommandé que le Parti libéral du Canada :

- élabore une stratégie de financement permettant de remédier au déficit d'infrastructure que connaissent les agglomérations canadiennes;
- collabore avec les administrations municipales et les gouvernements locaux pour revoir les programmes d'infrastructure.

Référence:

Le plan *Chantiers Canada – Une infrastructure moderne pour un Canada fort* d'Infrastructure Canada
www.buildingcanada-chantierscanada.gc.ca/plandocs/booklet-livret/booklet-livret02-fra.html

Parti libéral du Canada (Manitoba)

Justice

117. Légalisation et réglementation de la marijuana

ATTENDU QUE, malgré près d'un siècle de prohibition, des millions de Canadiens consomment régulièrement aujourd'hui de la marijuana et d'autres produits du cannabis;

ATTENDU QUE les échecs essuyés dans la prohibition de la marijuana ont donné lieu à la dépense de milliards de dollars en mesures d'application inefficaces ou incomplètes ainsi qu'à une congestion onéreuse et inutilement dangereuse de notre système judiciaire;

ATTENDU QUE diverses prescriptions de politique visant à décriminaliser ou légaliser la marijuana ont été formulées par la Commission d'enquête sur l'usage des drogues à des fins non médicales (1969-1972), le Comité spécial du Sénat sur les drogues illicites (2002) et le Comité parlementaire spécial sur la consommation non médicale de drogues ou médicaments (2002);

ATTENDU QUE le statu quo juridique de la règlement judiciaire de la marijuana continue de mettre les Canadiens en danger en suscitant la constitution de ressources significatives générées pour la criminalité violente liée aux gangs et pour la contrebande d'armes – une réalité à laquelle on pourrait très facilement faire face au moyen de la réglementation et de la légalisation de la marijuana au Canada;

IL EST RÉSOLU QU'un nouveau gouvernement libéral légalisera la marijuana et veillera à la réglementation et à la taxation de sa production, sa distribution et son utilisation tout en imposant des sanctions sévères pour les activités illégales de trafic, d'importation et d'exportation de marijuana ainsi que pour la conduite avec facultés affaiblies;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'un nouveau gouvernement libéral affectera d'importantes ressources à des programmes de prévention et d'éducation conçus pour sensibiliser les gens aux risques et conséquences, pour la santé, de la consommation de marijuana et de la dépendance à cette substance, en particulier chez les jeunes;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'un nouveau gouvernement libéral étendra une amnistie à tous les Canadiens antérieurement condamnés pour possession simple ou minimale de marijuana et s'assurera de l'élimination de tout antécédent criminel relatif à cela;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'un nouveau gouvernement libéral travaillera, avec les provinces et les administrations locales du Canada, à une approche réglementaire coordonnée en matière de marijuana, approche qui maintiendra une responsabilité fédérale significative concernant le contrôle de la marijuana tout en respectant la compétence des provinces en matière de santé et, en particulier, les préoccupations et les pratiques au niveau régional.

Congrès biennal libéral – Ottawa 2012
Résolutions prioritaires

Jeunes libéraux du Canada
Parti libéral du Canada (Colombie-Britannique)

Gouvernance PLC

18. Renouveau démocratique

ATTENDU QU’au cours de son histoire, le Parti libéral du Canada s’est réformé avec fierté et succès afin d’assurer la pleine participation de tous ses membres;

ATTENDU QUE la mise en œuvre du dernier processus de réforme complet avec la pleine participation des membres a eu lieu il y a 25 ans, au début des années 1980, dans le cadre de la Commission de la réforme créée par l’ancienne présidente du Parti libéral Iona Campagnolo au cours du dernier mandat du très honorable Pierre Elliott Trudeau;

ATTENDU QUE le Parti libéral du Canada réitère son engagement à favoriser la pleine participation démocratique de ses membres à tous les processus et à toutes les pratiques internes du parti;

IL EST RÉSOLU QU’une commission du renouveau démocratique soit créée immédiatement et que cette commission soit chargée de solliciter la participation de tous les membres du parti à un examen et à une réévaluation du niveau actuel de participation démocratique au sein du parti et de recommander des amendements à la constitution du Parti libéral du Canada afin d’affermir l’engagement de ce dernier à l’égard de la démocratie interne en maximisant la participation démocratique de ses membres;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE deux membres de chaque province et de chaque territoire soient élus par tous les membres de leur association provinciale-territoriale libérale respective au cours de l’année suivant la tenue du Congrès biennal de 2011, et que ces membres élisent entre eux un président;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE, dès l’élection de tous les commissaires, la Commission dispose d’au maximum deux ans pour exécuter son mandat et présenter des amendements constitutionnels lors du premier congrès national suivant la fin de cette période de deux ans et que ce congrès vote pour l’adoption ou le rejet de tous les amendements constitutionnels présentés à approbation préalable par cette commission.

Parti libéral du Canada (Ontario)

Économie aînés

72. Sécurité des pensions au Canada

ATTENDU QUE, d'après Statistique Canada, 10,9 millions de Canadiens auront plus de 65 ans d'ici 2036;

ATTENDU QUE les spécialistes ont mis au jour de sérieux défis démographiques, des lacunes systémiques et des failles d'ordre réglementaire touchant les structures des pensions publiques et privées existantes du pays, lesquels risquent de miner la sécurité financière globale des aînés du Canada;

ATTENDU QUE, chez les 65 ans et plus, la pauvreté et l'obtention d'un revenu de retraite inadéquat sont des problèmes qui, statistiquement, touchent surtout les femmes et les collectivités marginalisées;

ATTENDU QUE les experts s'entendent généralement pour dire que la sécurité, la couverture et l'adéquation des pensions peuvent être accrues à l'aide de mesures publiques et privées conçues afin de promouvoir des occasions d'épargne, la littératie financière, de même que la modernisation, l'amélioration systémique et l'équité de la réglementation;

ATTENDU QUE l'ensemble des membres et le caucus parlementaire du Parti libéral du Canada ont maintes fois exprimé le vœu de travailler afin d'améliorer la situation de tous les aînés du Canada, et que le Parti libéral du Canada a une longue et fière tradition en ce qui touche l'élaboration et la mise en œuvre de mesures pour renforcer la sécurité, la couverture et l'adéquation des pensions;

ATTENDU QUE la réforme des pensions doit inclure les personnes dont on ne tient habituellement pas compte dans ces discussions, y compris, par exemple, les parents qui demeurent à la maison;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada approuve le livre blanc d'octobre 2010 intitulé *La pension au Canada : sécurité et couverture adéquate – Enjeux d'intérêt public et génération du baby-boom*, rédigé par la porte-parole de l'Opposition officielle, Aînés et retraites, et le Groupe d'experts sur la sécurité du revenu de retraite du Parti libéral du Canada;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada demande au gouvernement du Canada d'approuver lui aussi ledit livre blanc et de prendre immédiatement les mesures requises pour explorer et mettre en œuvre les 28 recommandations stratégiques formulées dans le Livre blanc et son annexe.

Caucus libéral national

Parti libéral de l'Île-du-Prince-Édouard

Association libérale du Nouveau-Brunswick

Santé – aînés

84. Soins à domicile

ATTENDU QU'il est bien établi que, lorsque c'est possible, les personnes âgées et les autres personnes souffrant d'un handicap sont plus heureuses et plus satisfaites de rester chez elles que de demeurer dans un établissement;

ATTENDU QUE le Parti libéral du Canada a proposé de fournir une compensation aux familles d'aînés et d'autres personnes nécessitant des soins à domicile;

ATTENDU QUE, selon une étude commandée par Anciens combattants Canada¹, la prestation de services de soutien à domicile peut grandement réduire le nombre des admissions dans les hôpitaux et, ce faisant, réduire sensiblement le coût global des soins de santé;

ATTENDU QUE, selon une stratégie intitulée *Vieillir chez soi* que la province de l'Ontario a élaborée, la prestation de services de soutien à domicile peut notablement réduire le taux des admissions dans les hôpitaux ou dans les maisons des soins infirmiers et donc réduire sensiblement les coûts au point que, ainsi qu'on l'a rapporté, si le programme permet d'éviter l'admission de dix aînés par an dans un centre d'hébergement et de soins infirmiers, il se financera de lui-même;

IL EST RÉSOLU QU'UN gouvernement libéral amorcera, en plus des aspects déjà proposés sur les soins à domicile, des discussions avec les provinces et les territoires en vue de partager le coût de la prestation de services de soutien à domicile dans le contexte de la *Loi canadienne sur la santé*, afin de réduire le taux des admissions dans les hôpitaux de soins actifs/soins de courte durée et les centres de soins de longue durée, en sorte de réduire les coûts et d'assurer le confort et le bien-être des personnes âgées et des autres personnes souffrant de handicaps.

Commission des aînés libéraux

Population spécifique

47. Développement de la petite enfance et garde d'enfants

ATTENDU QUE selon un rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Canada vient au dernier rang parmi les pays industrialisés pour l'accès aux places dans les centres d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, et pour les investissements publics à ce chapitre;

ATTENDU QUE le Canada est à la remorque de bon nombre d'autres pays de l'OCDE au chapitre des programmes de développement de la petite enfance, tant sous l'angle de la proportion du produit intérieur brut (PIB) que l'État consacre au développement de la petite enfance et à la garde d'enfants que d'après le nombre d'enfants inscrits à des programmes d'éducation préscolaire;

ATTENDU QUE près de 30 % des enfants entrant à la maternelle n'ont pas les compétences et les connaissances de base nécessaires pour bien s'intégrer;

ATTENDU QUE de nombreuses études et la plupart des travaux de recherche confirment l'impact de l'apprentissage au cours des six premières années de la vie d'un enfant sur ses réalisations et son rendement futurs;

ATTENDU QUE les enfants du Canada sont l'avenir de notre pays et que nous devons investir en eux afin de maintenir une économie efficiente et concurrentielle puisque la pénurie croissante de main-d'œuvre qualifiée au Canada pressera davantage les parents de participer au marché du travail;

ATTENDU QUE les Canadiennes et les Canadiens qui habitent dans des régions rurales, nordiques ou éloignées ne bénéficient pas d'un accès adéquat à des places dans des garderies réglementées;

ATTENDU QUE le gouvernement dispose des ressources et du pouvoir de négociation nécessaires pour mettre en place un plan national sur la garde d'enfants à l'intention de tous les Canadiens;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada presse le gouvernement du Canada :

- de prévoir des fonds afin d'améliorer la qualité des services de garde, d'éducation et de développement des enfants;
- d'investir dans un programme exhaustif d'apprentissage des jeunes enfants (PAJE);
- de mettre en place un Programme national de garde d'enfants selon des pratiques exemplaires;
- d'intégrer la garde d'enfants et la maternelle, et d'améliorer la formation et le recrutement des préposés à la garde d'enfants;
- de fixer des cibles précises pour faciliter l'accès des Canadiens qui habitent dans des régions rurales, nordiques ou éloignées à des places en garderies réglementées de qualité.

Congrès biennal libéral – Ottawa 2012

Résolutions prioritaires

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'un système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants reconnaisse les ententes bilatérales signées par le gouvernement libéral précédent avec les provinces et les territoires; porte à 1 % du PIB la contribution fédérale aux services de garde d'enfants; réinvestisse les 1 200 \$ par année de la Prestation universelle pour la garde d'enfants dans la Prestation fiscale canadienne pour enfants; et attribue la valeur du montant pour conjoint au conjoint qui demeure à la maison;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le gouvernement du Canada s'engage à établir un calendrier de financement assorti de repères et de mécanismes de reddition de comptes pour les transferts aux provinces et aux territoires qui permettront d'offrir des services de garde d'enfants universels et de qualité, lesquels procureront à leur tour des retombées économiques et sociales significatives aux Canadiens.

Parti libéral du Canada (Colombie-Britannique)

Parti libéral du Canada (Alberta)

Parti libéral du Canada (Saskatchewan)

Eau

20. Politique nationale de l'eau

ATTENDU QUE l'eau douce est une ressource naturelle essentielle pour la vie des Canadiens et pour le développement économique et social du Canada;

ATTENDU QUE des sources sûres d'eau douce propre constituent un héritage que nous devons léguer à nos générations futures;

ATTENDU QUE l'eau douce est devenue une ressource de plus en plus rare et polluée et, dans certaines régions du monde, une source de différends voire de conflits armés;

ATTENDU QUE l'interprétation des dispositions relatives au statut de l'eau douce dans divers accords internationaux n'est pas établie devant les tribunaux et que, pour certaines personnes, l'eau douce est un bien commercial assujéti aux règles de l'Organisation mondiale du commerce;

ATTENDU QU'au Canada, la situation de l'eau douce de surface et de l'eau douce souterraine n'est pas connue de façon précise et qu'il n'existe pas d'inventaire de cette ressource;

ATTENDU QUE, de temps en temps, les gouvernements provinciaux et les sociétés privées envisagent de vendre de l'eau douce en vrac;

IL EST RÉSOLU QUE le prochain programme électoral du Parti libéral du Canada contienne un engagement à établir une politique nationale de l'eau, y compris, notamment, la désignation de l'eau douce en vrac comme un bien commun non commercial national, un inventaire de la ressource, une évaluation du niveau de pollution de la ressource, l'obligation de maintenir l'eau douce et l'eau souterraine dans leurs bassins hydrologiques nationaux, la modernisation de la Loi sur les ressources en eau du Canada (qui date d'il y a 30 ans), l'adoption d'une loi sur l'efficacité et l'innovation aquatiques, un engagement ferme à assurer la sécurité de l'eau potable et le traitement efficace des eaux usées pour tous les Canadiens et à effectuer des recherches sur les impacts des polluants émergents dans l'eau sur la santé humaine et sur l'état des écosystèmes aquatiques.

Parti libéral du Canada (Ontario)